DEPARTEMENTOISE

ARRONDISSEMENT CLERMONT

CANTON

ESTREES ST DENIS

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

17

De votants

22

OBJET

Décision modificative n°1 du BP 2024

Date de la convocation: 27/06/24

Nombre de votes pour : 22 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 060-216003715-20240704-04JUIL24_08-DE

Signé par : Denis FLOUR Date : 05/07/2024

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle,

Mme WALLON Christine qui avait donné pourvoir à M. FLOUR Denis.

M. Didier CARPENTIER qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc.

Mme MATS Anik qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles, M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente non représentée :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie

Secrétaire: M. RUCHOT Éric

VU le Code général des collectivités territoriales

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement / dépenses :

Chapitre 012:

Article 6413 rémunération non titulaires : - 10 000 €

Article 64168 rémunération emplois aidés : - 14 000 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : + 24 000 €

Section d'investissement / dépenses :

Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement: - 24 000 €

Opération 56 : Rénovation Salle du Marmouset

Article 203 Frais d'études : + 24 000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme



